REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260701-2026_07_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 01 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – P.BOUVET – M.LEFORT – S.GRAVIER – L.CELLIER – S.SOUNDRON– G.LE CADRE - S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 23 juin 2026
Absents excusés : S.ROUSSELET pouvoir donné à S.GRAVIER – M.PRIME pouvoir donné à L.CELLIER – C.ROLLAND pouvoir donné à P.GUIBLIN – S.TACHEAU pouvoir donné à P.BOUVET – L.HEYMANS pouvoir donné à G.LE CADRE
Absents : -
Secrétaire de séance : S.SOUNDRON a été désigné secrétaire de séance.

2026-07-03 : REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans les 6 mois suivant l'installation d'un nouveau conseil municipal, un règlement intérieur doit être voté.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur travaillé et propose de l'adopter.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité adopte le règlement intérieur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du